

FLORENTAISE, pionnière des terreaux bas carbone, annonce l'approbation de son Document d'Enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de son projet d'Introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris

- **Une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI), familiale, leader en France des terreaux et supports de culture**
- **Une offre innovante de solutions brevetées pouvant remplacer la tourbe dans les terreaux et participer ainsi à préserver des écosystèmes menacés jouant un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement climatique**
- **Des produits bas carbone brevetés aux performances démontrées**
- **Une taille critique avec plusieurs sites de production de terreaux en France et en Chine pour un rayonnement commercial international**
- **Un chiffre d'affaires proforma de 57,5 M€¹ sur l'exercice clos le 30 juin 2022, croissance annuelle moyenne d'environ 20% par an sur les trois derniers exercices², marge de Résultat d'Exploitation d'environ 5%**
- **Plusieurs catalyseurs qui devraient permettre d'accélérer la croissance et améliorer la rentabilité :**
 - > Conquête et prise de parts de marché en France sur les segments grand-public et professionnel
 - > Poursuite de l'accélération en Chine sur le segment des professionnels (+85,3 % de CAGR³)
 - > Déploiement à l'international en Europe et aux Etats-Unis d'unités de production de substrats (machines BIVIS) auprès d'autres fabricants de terreaux, reposant sur un modèle de location
- **Ambition 2027 : franchir le cap des 120 M€ de chiffre d'affaires⁴ avec une marge de Résultat d'Exploitation multiplié par 4, à 20% du chiffre d'affaires**

Florentaise, pionnière des terreaux bas carbone, annonce l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.23-006 en date du 3 mars 2023. L'approbation de son document d'enregistrement constitue la première étape de son projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris. Le projet d'introduction en Bourse reste soumis à l'obtention de l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'offre des titres Florentaise sur le marché Euronext Growth® Paris, ainsi qu'à des conditions de marché favorables.

¹ Après réorganisation de la Société intervenue en décembre 2022

² Taux de croissance annuel moyen calculé sur le chiffre d'affaires combiné des exercices clos au 30 juin 2022, au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020

³ CAGR 2020-2022

⁴ Chiffre d'affaires 2027 consolidé

Les terreaux FLORENTEAISE favorisent la préservation des tourbières, Enjeu écologique majeur pour lutter contre le réchauffement climatique

Les tourbières sont des zones humides qui représentent 3% de la surface du globe mais renferment à elles seules 33% du CO₂ terrestre et hébergent 50% d'une biodiversité extrêmement riche. Près de la moitié des tourbières sont aujourd'hui sévèrement abîmées en raison de leur surexploitation⁵.

« Lutter contre l'exploitation et l'assèchement des tourbières constitue l'une des manières les plus efficaces d'éliminer le carbone de l'atmosphère, contribuant ainsi à freiner le réchauffement climatique ». (GIEC - Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, juillet 2022).

Aujourd'hui la grande majorité des terreaux vendus aux particuliers et aux professionnels (horticulteurs, pépiniéristes) incluent encore de la tourbe alors que le marché des terreaux est appelé à s'étendre massivement sous l'impulsion de la végétalisation des villes et du développement des cultures hors sol. Ce marché représentait, en 2017, 112 millions de m³ dans le monde pour un volume d'affaires estimé à 6,7 milliards d'euros et devrait être multiplié par plus de 4 pour atteindre 28,3 milliards d'euros à l'horizon 2050⁶. **Pour accompagner cette évolution rapide tout en préservant les tourbières, des solutions écologiques alternatives aux terreaux à base de tourbe sont nécessaires rapidement.**

Florentaise dispose justement de solutions propriétaires pour réduire l'exploitation intensive des tourbières et l'émission massive de gaz à effet de serre associée. Hortifibre® et Turbofibre®, fibres de bois Florentaise brevetées et élaborées respectivement à base de plaquettes et d'écorces de bois, constituent des alternatives éprouvées à la tourbe utilisée dans les terreaux. **Ces deux produits éco-responsables ont une empreinte carbone 20 à 50 fois moins importante que les tourbes qu'ils remplacent dans les terreaux⁷.** La montée en puissance de ces deux produits permettra de relayer l'arrêt programmé fin 2026 de l'exploitation par Florentaise de la dernière tourbière autorisée en France (Baupte, Manche).

Le Groupe rappelle que la tourbe représente déjà une proportion mineure dans ses approvisionnements avec seulement 23% des matières utilisées pour produire des terreaux. Ainsi, au 30 juin 2022, 77% des matières premières utilisées pour la production des terreaux ne contenaient pas de tourbe.

⁵ https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/04/les-tourbieres-se-transforment-en-emetteurs-de-co2_1812895_3244.html

⁶ Données calculées sur la base des données du secteur Professionnel de l'étude Wageningen University & Research / Business Unit Greenhouse Horticulture (2017). Hypothèses Société :

i) les volumes segment Professionnel représentent 60 % des volumes globaux

ii) prix du m³ de terreaux : 60 € environ aujourd'hui (selon l'AFAIA, le prix du m³ était de 67,50 € en moyenne en 2021) / moyenne professionnels et particuliers)

⁷ Les calculs ont été réalisés par la Société selon le référentiel « Base Carbone® » administré par l'ADEME

Jean-Pascal Chupin, Président Directeur Général de Florentaise, déclare :

« Notre offre bas carbone permet de limiter l'utilisation de la tourbe dans les terreaux professionnels et grand public et ainsi limiter l'exploitation des tourbières impliquant l'émission considérable de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

Nos solutions sont disponibles tant auprès des pépiniéristes et des horticulteurs qu'au sein des réseaux grand public comme Truffaut, M. Bricolage et les grandes surfaces comme Super U, Casino ou Intermarché. Elles sont également déployées dans le cadre de projets de végétalisation de grands espaces urbains comme la Fondation Louis Vuitton, le nouveau Forum des Halles à Paris et demain pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Ces nombreux succès témoignent des qualités agronomiques de nos produits en termes de drainage/rétention d'eau, d'enracinement et de porosité tout au long du cycle de culture, à un prix plus avantageux qu'un terreau avec un mix tourbe classique. En France, nous sommes un acteur horticole majeur avec une part de marché d'environ 22 % sur le segment Grand Public. A l'international, nous sommes présents dans 6 pays dont la Chine où nous avons déjà deux unités de production.

Notre ambition est de nous affirmer en tant que référence mondiale des terreaux bas carbone et supports de culture responsables tout en faisant transitionner la filière horticole vers des alternatives durables. Cette ambition est portée d'une part par un modèle classique et historique de ventes directes de terreaux en France, ainsi qu'en Chine, et d'autre part par un modèle de location de notre outil de production, à destination d'autres fabricants de terreaux en Europe et prochainement en Amérique du Nord. Ce dernier modèle associant contrat à long terme, royalties et maintenance, a déjà permis la commercialisation de sept machines auprès de fabricants de terreaux de premier rang en Angleterre et aux Pays-Bas ».

Florentaise, leader français des terreaux et supports de culture éco-innovants

Créée en 1973, Florentaise est détenue par un actionnariat 100% familial. Le Groupe emploie 245 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 57,5 millions d'euros au 30 juin 2022. Aujourd'hui, plus de 600 références en marque propre ou marques de distributeurs sont disponibles au sein des plus grandes enseignes telles que Truffaut, Botanic, Aldi, LIDL ou Intermarché, permettant à Florentaise de vendre en France près d'un sac de terreau sur cinq auprès du Grand public et de couvrir 12% du marché des professionnels. Son développement à succès en France a permis au Groupe d'étendre son rayonnement hors de ses frontières à travers une présence dans 6 autres pays (Angleterre, Pays-Bas, Inde, Chine, Estonie et prochainement aux États-Unis).

Depuis la création du Groupe, les innovations et les investissements en R&D sont guidés par un engagement fort en matière d'écologie avec la mise en œuvre très tôt de mesures concrètes pour réduire son empreinte carbone. Cette éco-conscience s'est traduite par la mise en place d'un bilan carbone dès 2009. Depuis cette date, le Groupe a réduit de plus de 30% le bilan carbone moyen des terreaux livrés (par mètre cube). Notamment avec une réduction de l'impact transport de chaque mètre cube livré à hauteur d'environ 47% grâce au déploiement d'une stratégie multisite (9 sites aujourd'hui) réduisant les kilomètres parcourus par les matières premières et produits finis. Aujourd'hui, 65% des matières premières utilisées par le Groupe sont sourcées en France à moins de 200 km des sites de production.

10% des matières premières sont sourcées dans un rayon moyen supérieur à 200 km en France et le solde (soit 25%) des matières premières représentent principalement de la tourbe importée des pays baltes.

Hortifibre® et Turbofibre®, alternatives innovantes à la tourbe pour des nouveaux terreaux bas carbone

Avec 13 brevets internationaux issus d'un centre de R&D mobilisant plus d'une dizaine d'experts, Florentaise est aujourd'hui un acteur innovant de la filière horticole avec plus de 250 formules testées chaque année et un positionnement de pionnier dans les terreaux bas carbone. Son avance en matière d'innovation et d'environnement a permis au Groupe de commercialiser ses fibres de bois brevetées Hortifibre® (dès les années 2000) et Turbofibre® (à compter de 2015), substituts efficaces à la tourbe. Porosité, drainage, aération et capacité de rétention en eau, les performances agronomiques sont au rendez-vous, rendant possible dès à présent de se passer de la tourbe.

C'est sur le volet environnemental que l'utilisation des matières premières Hortifibre® et Turbofibre® fait la différence, matérialisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'ordre de 20 à 50 fois par rapport à la tourbe⁸.

Cette offre éco-innovante est aujourd'hui compétitive : à performances agronomiques égales, un mix équilibré des solutions Florentaise est 17% moins cher qu'un mix à base de tourbe.

Ligne de production dite « Bivis », un outil industriel éprouvé permettant de produire les fibres de bois Florentaise.

Le procédé de fabrication des fibres de bois Hortifibre® et Turbofibre®, sur lequel repose l'atteinte des performances de ces produits pour remplacer la tourbe, est unique et protégé par des brevets Florentaise. Ces fibres sont produites selon un procédé spécifique avec une ligne de production dite « Bivis » reposant sur l'extrusion et le défilage thermomécanique d'écorces ou de plaquettes de bois en ingrédients de haute qualité issue de l'économie circulaire, les déchets de scieries (plaquettes de bois, écorces) utilisés étant collectés auprès de scieries locales dont certaines qui s'approvisionnent essentiellement dans des forêts certifiées PEFC⁹. Les avantages clés de ce procédé sont l'hygiénisation totale des matières sortantes tout en contrôlant la granulométrie. Ces fibres de bois peuvent ensuite être soit incorporées dans les terreaux finis vendus aux consommateurs finaux en France, soit vendues à d'autres fabricants de terreaux pour une distribution hors de France.

Dans ce cadre, Florentaise a acquis, auprès d'un fabricant partenaire, plusieurs Bivis en propre qu'elle utilise sur ses sites en France pour fabriquer des terreaux tout en louant, en parallèle, d'autres machines Bivis à d'autres fabricants de terreaux selon un modèle économique qui a récemment évolué vers un loyer à l'heure et un contrat de maintenance (contrat de location sur une période de 5 ans renouvelable).

Depuis 2006, Florentaise reconduit avec le fabricant partenaire un droit d'utilisation et de distribution exclusif de la Bivis à des fins horticoles qui s'est étendu à l'échelle mondiale en 2021. Ainsi, dans le cadre de cet accord d'exclusivité reconductible, aucun acteur ne peut développer et vendre les mêmes machines à travers le monde sans risquer une violation de propriété intellectuelle tant sur la machine industrielle en elle-même que sur les fibres de bois sortantes. En effet, les produits obtenus, Hortifibre® et Turbofibre®, sont protégés par des brevets Florentaise.

⁸ Les calculs ont été réalisés par la Société selon le référentiel « Base Carbone® » administré par l'ADEME

⁹ PEFC est le Programme for the Endorsement of Forest Certification, une alliance mondiale regroupant plus de 80 intervenants dans la gestion et préservation des forêts nationales

Vente de terreaux en France : renforcement de ses positions

En France, le Groupe dispose déjà d'une position de leader tant auprès des consommateurs finaux, représentant 1 sac sur 5 vendus en France (61% du chiffre d'affaires du Groupe) que des professionnels comme les horticulteurs, paysagers ou pépiniéristes (39% des ventes).

Auprès du Grand Public, l'essor récent et persistant du jardinage devrait permettre au Groupe de conforter ses positions auprès des clients existants à la recherche de produits responsables et aussi de conquérir de nouvelles enseignes à la recherche de valeur ajoutée pour les consommateurs. Pour rappel, le Groupe compte déjà parmi ses clients des enseignes de premier plan telles que Truffaut, Botanic, Mr. Bricolage, Super U, Casino, Intermarché, Lidl et Aldi.

Sur le marché des professionnels, les ventes seront portées par le développement des cultures hors-sol et la végétalisation des villes. Sur ces marchés, la Société a pour objectif de porter à 75% le volume de produits bas carbone vendus à ses clients professionnels à horizon 2027.

Vente de terreaux en Chine : poursuite de l'accélération

Présent depuis 2016 en Chine, le Groupe a très tôt visualisé le potentiel de ce marché favorisant désormais la culture hors sol au détriment de l'exploitation des tourbières. La protection des zones humides constitue en effet un objectif prioritaire de l'ambitieux plan vert chinois visant à atteindre le pic des émissions en 2030 et « le zéro émission nette » en 2060. Ces engagements nécessitent des investissements globaux évalués entre 14 000 et 17 000 milliards de dollars par la Banque Mondiale.

Sur ce marché, la stratégie de développement de Florentaise consiste à dupliquer le modèle français en se basant sur des partenariats locaux. Florentaise dispose déjà de deux usines, l'une implantée en 2016 à Jiangsu et la seconde dans le Guangdong depuis 2021. Ces unités ont déjà généré plus de 11 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022¹⁰, dont 50% sont intégrés dans les comptes pro forma de Florentaise au 30 juin 2022. Avec une croissance de plus de 85% par an depuis 2020, le Groupe entend renforcer son empreinte en Chine avec l'installation de trois nouvelles unités de production prévues en 2023, 2024 puis 2025 dans des régions où elle n'est encore pas présente.

Bivis : déploiement du modèle locatif auprès des producteurs internationaux de terreaux

En complément de la vente de terreaux en France et en Chine qui s'adresse au Grand Public et aux professionnels, Florentaise a développé un modèle de location de lignes de production Bivis pour les fabricants de terreaux en Europe et potentiellement aux Etats-Unis.

Cette offre consiste à proposer une solution clé en main reposant sur un modèle de loyers horaires assorti à un forfait de maintenance. L'absence de CAPEX initial pour installer la ligne de production, le pré-assemblage et le montage sur site de la Bivis ainsi que la maintenance assurée par Florentaise forment un ensemble de services répondant aux besoins des fabricants. A titre d'exemple, un fabricant de terreau de tout premier plan au Royaume-Uni loue déjà six Bivis et a déjà commandé sept autres Bivis en cours d'installation.

¹⁰ Chiffre d'affaires combiné au 30 juin 2022

Ce modèle complémentaire à celui de l'activité de vente de terreaux devrait permettre au Groupe d'accélérer sa croissance. Les revenus issus de cette activité devraient représenter 3,4 millions d'euros à fin juin 2024 et devraient peser 20% du chiffre d'affaires consolidé estimé à l'horizon 2027.

Fin inéluctable de l'exploitation économique des tourbières : un cadre réglementaire déjà en vigueur dans certains pays

La signature d'un accord mondial historique pour la préservation de la biodiversité et des zones humides (incluant les tourbières) a été ratifié par 117 pays à l'occasion de la COP15 Biodiversité qui s'est tenue en décembre 2022¹¹. En Irlande où la tourbe est une ressource historique, son exploitation industrielle et commerciale est d'ores et déjà interdite depuis 2019. Cette première à l'échelle européenne devrait conduire à son interdiction totale à l'horizon 2050 sur tout le continent¹².

Ces évolutions devraient guider l'évolution du marché des terreaux avec une bascule progressive vers l'utilisation d'autres matières premières que la tourbe. Ainsi, alors qu'en 2017 la part de la tourbe représentait près de 60% des terreaux professionnels, elle devrait représenter moins de 30 % en 2050 soit une division par 2¹³.

Grâce aux fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse et à l'implantation de 3 nouvelles lignes Bivis en France d'ici fin 2024, il est vraisemblable que Florentaise soit en capacité de remplacer la totalité des tourbes dans ses terreaux d'ici 2030, sous réserve des conditions de marché, du rythme d'adoption des terreaux sans tourbe par les clients et de la réglementation applicable.

Cap des 120 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2027 avec un taux de marge d'exploitation de l'ordre de 20%

Cette ambition passe par la conquête et la prise de nouveaux marchés sur son activité historique de vente de terreaux en France et en Chine. En France, fort d'une gamme complète de substrats éco-innovants, le Groupe vise à renforcer ses positions avec la conquête de nouveaux clients et l'intensification des relations commerciales avec les clients existants. Le Groupe prévoit également une évolution du marché porteuse pour les terreaux bas carbone et les solutions de Florentaise. En Chine, la mise en service de trois nouveaux sites permettra au Groupe d'accélérer sa croissance sur une région contribuant fortement à l'accélération des ventes et à l'amélioration de sa rentabilité.

Florentaise poursuivra la promotion de son modèle locatif avec l'ambition d'étendre significativement le parc de Bivis en service au 30 juin 2027. A cette date, le Groupe vise un parc de 38 machines Bivis en fonctionnement. Pour rappel, 7 machines ont déjà été installées au 30 juin 2022 et 7 nouvelles devraient être en service au 30 juin 2023. Le « *pipe* » commercial de projets identifiés est de 15 machines correspondant à des revenus de 16,5 millions d'euros par an, dont 3 projets en discussions avancées en Europe et aux États-Unis pour des installations entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

¹¹ Montréal du 7 décembre au 19 décembre 2022

¹² Commission Européenne, Pacte Vert Européen « Priorités 2019-2024 »

¹³ Source: Wageningen University & Research / Business Unit Greenhouse Horticulture (2017)

Ainsi, à l'horizon 2027, Florentaise envisage de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 120 millions d'euros (avec une répartition des ventes de 80% pour les terreaux et de 20% issus de la location des Bivis). L'exécution de cette feuille de route devrait s'accompagner d'une amélioration de la rentabilité, portée par le déploiement du modèle Bivis offrant des marges plus élevées et le développement de l'activité Terreaux en Chine qui présente une structure de coût plus légère. Ainsi, la Société envisage de porter son résultat d'exploitation à plus de 20% du chiffre d'affaires en 2027.

Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en Bourse de Florentaise sur :

<https://investir.florentaise.fr/>

Nous sommes également disponibles par téléphone :

+33 (0) 7 57 81 50 60

ACTIFIN.

Contact Investisseurs :

florentaise@actifin.fr

Mise à disposition du document d'enregistrement

Des exemplaires du document d'enregistrement de Florentaise, approuvé par l'AMF en date du 3 mars 2023 sous le numéro I.23-006, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Florentaise (Le Grand Pâtis, 44850 Saint-Mars-du-Désert) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de Florentaise (<https://investir.florentaise.fr>). Le document d'enregistrement contient une description détaillée de Florentaise, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risques correspondants.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du document d'enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Informations prospectives

Le document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement de Florentaise. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Florentaise concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du document d'enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le document d'enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le document d'enregistrement. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions.

Avertissement

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas et ne sauraient être considérés comme constituant une offre au public ou une sollicitation du public pour une offre quelconque.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Florentaise ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), lequel est également applicable au Royaume-Uni par application du European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») sur le territoire desquels les dispositions du Règlement Prospectus sont applicables et au Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres ou au Royaume-Uni.

En conséquence, les valeurs mobilières de Florentaise ne peuvent et ne seront pas offertes au Royaume-Uni ou dans aucun des Etats membres autres que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'Article 3(2) du

Règlement Prospectus, lequel est également applicable au Royaume-Uni par application de l'EUWA ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Florentaise d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou des réglementations applicables au Royaume-Uni.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et des lois propres à chaque Etat applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Florentaise n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Florentaise n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, ou (ii) aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus, lequel est également applicable au Royaume-Uni par application de l'EUWA (x)aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), (y) aux personnes visées par l'article.